

Conseil de perfectionnement du CFAA 64

Lundi 9 Novembre 2020



Centre de Formation des Apprentis Agricole des Pyrénées Atlantiques
Route de Cambo – 64240 HASPARREN
Tél : 05-59-29-15-10 – Numéro de déclaration d'activité : 7264P006064
cfa.pyrenees-altantiques@educagri.fr / <https://agrocampus64.fr>

TABLE DES MATIERES

1. BILAN DE LA RENTRÉE 2020.....	3
1.1. Résultats aux examens juin 2020	3
1.2. Bilan des ruptures 2019- 2020	4
1.3. Effectifs rentrée 2020.....	6
1.4. Enregistrement des contrats 2020 au 2/11/2020	8
1.5. Bilan covid.....	8
2. FONCTIONNEMENT/VIE AU CFA.....	9
2.1. Personnel – Organigramme.....	9
Mouvement du personnel	9
Organigramme	9
2.2. Calendrier.....	11
CAPA Service Aux Personnes et Vente En milieu Rural.....	11
CS Arboriste élagueur	11
BP Aménagement Paysager ANNEXE 3 : Planning BP AP	11
BP Responsable d’Entreprise Agricole	12
2.3. Chantier École d’Ustaritz :	12
2.4. REANA (Réseau des Etablissements Agricoles Nouvelle Aquitaine)	13
Prépa apprentissage :	13
Action de formation au numérique pédagogique pour personnels des CFA et CFPPA du réseau Réana : Action Chrysalide	
13	
2.5. Rénovation des UCARE (unité capitalisable d’adaptation régionale à l’emploi) <i>Note de Service : DGER/SDPFE/2020-275 du 11/05/2020</i>	14
2.6. Certification PIX : un projet public de plateforme en ligne d’évaluation et de certification des compétences numériques.....	15
2.7. Charte info ANNEXE 6 : Charte informatique.....	15
2.8. Point sur les antennes	16
3. La communication	19
4. Qualité.....	20
5. Construction ANNEXE 7 : plan des travaux Hasparren	20
ANNEXES.....	21

1. BILAN DE LA RENTRÉE 2020

1.1. Résultats aux examens juin 2020

DIPLÔME	INCRITS	PRESENTS	RECUS	%	Mention
CAPa Jardinier Paysagiste H	16	16	16	100	1TB - 4 B - 8 AB
CAPa Jardinier Paysagiste Ol	14	14	12	85	1 B - 6 AB
CAPa MA	16	16	16	100	6 B - 10 AB
CAPa SAPVER	8	8	8	100	1TB - 4B - 2AB
TOTAUX	54	54	52	96	
CS CP	8	8	7	88	
CS AE	5	5	3	60	
BP REA	15	15	14	93	
BP AP H	11	11	10	91	
BP AP Ol	14	14	12	86	
TOTAUX	53	53	46	83,4	
BTSA ANABIOTEC	15	15	15	100	1 TB - 4B - 6AB
BTSA PA	24	24	24	100	4 TB - 7B - 8AB
BTSA DATR	6	6	6	100	1 TB - 1B - 2AB
BTSA STA	10	10	10	100	4 B - 4 AB -
BTSA APV	18	18	18	100	3 B - 11 AB
BTSA TC	6	6	6	100	3 B - 2 AB
TOTAUX	79	79	79	100	
Licence Pro	18	17	16	83	1 TB - 6 B - 3 AB
TOTAUX	18	17	16	83	
RESULTATS GENERAUX	204	203	193	91	

1.2. Bilan des ruptures 2019- 2020

ETAT DES RUPTURES CA 2019-2020 – CFAA Hasparren		
FORMATION	Date de rupture	Observations
CAP JP 1	15/09/19	re signature
CAP MA 1	27/09/19	re signature
BP AP 2	30/09/19	re signature
CAP JP 2	30/09/19	re signature
BTS PA 1	30/09/19	partie au Lycée Agricole de Montardon
CAPa SAPVER 2	30/09/19	partie - Intérimaire
BP AP 2	18/10/19	partie - CDD espaces verts
BP REA 2	18/10/19	re signature
BP REA 2	18/10/19	parti - sans solution connue
CAP JP 2	23/10/19	parti - sans solution connue
CAP JP 1	31/10/19	parti - sans solution connue
CAP MA 1	31/10/19	parti - sans solution connue
BP AP 2	06/11/19	parti - sans solution connue
CAP JP 2	12/11/19	parti - Intérimaire
BP AP 1	20/11/19	parti - sans solution connue
CAPa MA 2	04/11/19	partie - CAP Menuisier
CS AE	06/01/19	parti - CDD espaces verts
CAP JP 2	20/12/2019	exclu - fin de formation à Blanquefort
BTS PA 1	18/03/2020	re signature
CAP MA 1	06/03/2020	P2S
CAPa SAPVER	31/05/2020	re signature

ETAT DES RUPTURES CA 2019-2020 – CFAA Montardon		
FORMATION	Date de rupture	Observations
BTSA APV1	31/10/2019	Rupture CA Convention avec le CFPPA
BTSA APV1	05/10/2019	Rupture période ESSAI Avec signature d'un nouveau CA
	13/12/2019	Rupture période ESSAI
BTSA APV1	25/10/2019	Avec signature d'un nouveau CA
	06/03/2020	Conseil de discipline : renvoi du CFAA
BTSA APV2	01/12/2019	Rupture avec signature d'un nouveau CA
BTSA STA	21/01/2020	Liquidation judiciaire de l'entreprise Solution : P2S
BTSA APV1	27/02/2020	Rupture CA avec re-signature d'un nouveau contrat.
BTSA APV2	10/07/2020	Rupture CA après obtention du diplôme – commun accord -
BTSA APV1	28/06/2020	Démission – orientation
BTSA	31/07/2020	Démission
BTSA APV2	01/09/20	Rupture CA après obtention du diplôme LIC. PRO en alternance hors CFAA
ETAT DES RUPTURES CA 2019-2020 – CFAA Oloron		
FORMATION	Date de rupture	Observations
CAP JP 1	11/06/20	nouveau contrat le 05/10/20
CAP JP 1	31/07/20	nouveau contrat 01/09/20
BTSA DATR 1	31/07/20	nouveau contrat 12/10/20
CAP JP 2	10/07/20	Rupture après examen
BTSA TC 2	17/12/19	nouveau contrat 09/01/20
BP AP1	31/03/20	nouveau contrat 01/04/20

1.3. Effectifs rentrée 2020

ANTENNE	FORMATION	EFFECTIF TOTAL (présents)	CONTRATS SEPT 2020	Autres (CIF, IFRIA, Contrat Pro)	NOMBRE RQTH
HASP	PREPA	2		2	
	CAPa JP 1	14	12		1
	CAPa JP 2	27	26		10
	CAPa MA 1	11	8		
	CAPa MA 2	17	16		3
	CAPa SAPVER 1	3	3		
	CAPa SAPVER 2	11	11		5
	CS AE	8	6	2	
	CS CP	9	9		
	BP AP 1	15	13		
	BP AP 2	17	16		2
	BP REA EI 1	12	11		
	BP REA EI 2	10	10		1
	BP REA Marai 1	4	4		
	BP REA Marai 2	11	9		
	BTSA ANABIOTEC 1	16	8		
	BTSA ANABIOTEC 2	17	17		1
	BTSA PA 1	33	32		
	BTSA PA 2	16	14		
	TOTAUX	253	225	4	23

OL	CAPa JP 1	20	19		1
	CAPa JP 2	24	22		2
	CS TRANSFO	7	7		
	BP AP 1	9	9		
	BP AP 2	8	7		1
	BTSA DATR 1	11	4		
	BTSA DATR 2	8	8		
	BTSA TC 1	6	1		
	BTSA TC 2	5	5		1
	TOTAUX	98	85		3
PAU	BTSA APV 1	16	16		1
	BTSA APV 2	35	35		1
	BTSA STA 1	23	11	12 ifria	
	BTSA STA 2	12	9	4 ifria	1
	Licence Pro	27	23	1 fc	2
	TOTAUX	113	94	17	5
	TOTAUX	463	403	20	31

1.4. Enregistrement des contrats 2020 au 2/11/2020

OPCO	Contrats prévus	Contrats enregistrés
OCAPIAT	179	62
AFDAS	3	?
AKTO	3	1
OPCO2i	5	?
OPCO EP	4	?
OPCO Santé	3	?
OPCommerce	3	0
Uniformalion	1	0
	201	63 ?

On constate que seul 1/3 des contrats sont enregistrés par OPCO pour l'année 2020.

Ce qui nous pose des soucis en termes de facturation du premier acompte et des frais des premiers équipements.

1.5. Bilan covid

Suite aux décisions gouvernementales nous avons maintenu nos services en présentiel sur toutes les antennes. Cependant, les licences valorisation des produits du terroir ainsi que les BTS Production Animale deuxième année et BTS Anabiotec deuxième année suivent les cours en distanciel. En effet, les universitaires intervenants sur la licence ne pouvaient pas se déplacer sur le site de Montardon suite aux décisions gouvernementales. Les deux autres formations sont mises en place sur le site d'Hasparren. 7 apprentis sont accueillis au niveau de l'internat, en raison des travaux sur le site nous avons dû fermer une aile de l'internat, afin d'éviter de mélanger des groupes nous avons choisi pour une durée de 15 jours de basculer ces apprenants en distanciel.

Le CFAA64 assure la continuité pédagogique pour les jeunes à l'isolement. La difficulté réside dans l'enseignement pratique de toutes nos formations.

2. FONCTIONNEMENT/VIE AU CFA

2.1. Personnel – Organigramme

Mouvement du personnel

	Départs	Arrivées
Assistant d'éducation	Mathilde Durand (100 %) Benjamin Jeannier (100% à 80 %)	Cécile Claverie (70 %) Claire Nagode (50 à 100 %)
Personnel Administratif	Florence Houitte Céline Berhonde	Sandrine Clement Marie Aude Breuil
Formateur	† Jean Pierre Lagourgue Jean Bernard Dabadie Jean Marc Pedebearn Sandrine Clement Justine Guerin Anthony Escartin	Jean Philippe Perez (60%) Matthieu Andro (50 %) Marina Cuiné (50 %) Caroline Duclos (100 %) Jean Baptise Pineau (50 à 100 %) Julien Dios (100 %)
Service Ménage/restauration		Murielle Vanderhoeven (50%)

Organigramme

GESTIONNAIRE DU CFAA64 : Philippe GUICHENDUCQ

RESPONSABLES DE SITES

- MONTARDON : Delphine DACHARRY

- Pédagogie
- Sécurité
- Recrutement : Afelnet et Parcours Sup)

- OLORON : Karine LAPLACE NOBLE

- Qualité
- Communication
- Recrutement
- Veille réglementaire

- HASPARREN : Hervé CONSTANTIEUX

- EDT,
- Handicap
- Travaux

COORDONNATEURS DE FORMATION :

Site de Hasparren :

- PREPA Apprentissage. : Sandrine DAUGUEN
- CAPA JP : Annie LABEYRIOTTE et Maité JIMENEZ
- CAPA SAPVER : Véronique IRALOUR
- CAPA MA : Chantal BEREAU
- BPAP : Mattin CELAN
- BPREA Eleveurs : Mirentxu ETCHEBERRY
- BPREA Maraîchers : Pantxika HALSOUET
- BTS Anabiotec : Elisabeth LARRABURU
- BTS PA : Charles IRALOUR
- CS AE : Marteen Daalmeijer et Mattin Celan
- Ingénieurs : Maguy BASSAGAISTEGUY
- Chantier école Ustaritz : Pierre DOMEQ

Site d'Oloron Ste Marie :

- CAPA JP : Cyril PHILIPPE
- BPAP : Stéphane CLOS
- BTS TC : Cyril PHILIPPE et Marie-Josée TOMAS
- BTS DATR : Karine LAPLACE NOBLE et Laurent LANGLOIS
- CSTF : Rémi PINOS

Site de Montardon :

- BTS APV : Christophe ROBETTE
- BTS STA : Caroline PRAT et Delphine DACHARRY
- Licence Pro. : Marie-Pierre GUINCHARD

Site d'Orthez :

- CSCP : Gilles NICOL et Stéphane Clos

2.2. Calendrier

CAPA Service Aux Personnes et Vente En milieu Rural

Trois jeunes ont rejoint le CFAA64 en CAPA SAPVER cette année. Nous avons donc été obligé de changer notre organisation de fonctionnement afin de pouvoir les accueillir.

Les apprentis sont regroupés dans l'enseignement général avec les CAPA MA sur 2 jours (lundi et mardi) et suivent donc le planning de cette classe. Pour l'enseignement technique ils sont mixés avec les CAPA SAPVER sur 3 jours (mercredi, jeudi, vendredi) et suivent le planning des CAPA SAPVER. ANNEXE 1 : Planning SAPVER

Le plan de formation et d'évaluation a été totalement revu.

CS Arboriste élagueur ANNEXE 2 : Planning CS AE

Deux contrats CIF ont intégré le groupe des 6 apprentis. Le temps de formation en centre étant différent pour les formations adultes (420 heures) de l'apprentissage (595 heures), nous avons dû modifier le calendrier à savoir faire remonter la semaine du 26 avril au 15 mars. Les personnes en contrat CIF finiront leur formation la semaine du 22 mars alors que les apprentis passeront leur diplôme début juin.

BP Aménagement Paysager ANNEXE 3 : Planning BP AP

Mise en place de la première promotion du BP AP rénové sur la base de la modularisation suite au décès d'un collègue, l'équipe du BP AP a choisi de ne faire démarrer la classe de BP AP1 qu'à partir du mois de novembre et de les faire terminer fin juin au lieu de fin mai.

BP Responsable d'Entreprise Agricole

Suite au confinement du mois de novembre, nous avons dû retravailler sur l'organisation des UCARE qui sont en mixage de publics. Pour éviter de mélanger les groupes, nous avons imposé les UCARE aux apprentis. Les BPREA éleveurs 1^{ière} année sur novembre sont partis en entreprise les jeudis et vendredis, et inversement nous les récupérerons les 7, 8, 15, 28, et 29 janvier, ainsi que les 1^{er}, 4, et 5 février.

2.3. Chantier École d'Ustaritz :

Ce projet Chantier Formation Qualification Nouvelle Chance s'inscrit dans une

Démarche sociale très forte et remplit plusieurs objectifs :

1. Sociaux : améliorer les conditions de vie des familles, favoriser le lien social et les relations intergénérationnelles.
2. Economiques et écologiques : consommation de ses propres produits cultivés, accès à une consommation bio, accès à des produits frais et de saison.
3. Insertion professionnelle : favoriser la qualification professionnelle : titre professionnel ouvrier du paysage

La commune d'Ustaritz qui compte 7 100 habitants (chiffre de mai 2019) souhaite créer des jardins familiaux dans le secteur « ETCHEPAREA », sur les terrains communaux (parcelles AE n° 174, 177 pour une surface de 3 500m² environ).

Les Jardins familiaux sont mis à la disposition des jardiniers afin qu'ils en jouissent pour leurs loisirs et les cultivent pour les besoins de leur famille, à l'exclusion de tout usage commercial.

LES PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT ANNEXE 4 : Plan Ustaritz

20 parcelles de 50 M² seront mises à la disposition des familles d'Ustaritz.

Délimitation des parcelles par poteaux de pins avec 3 fils.

10 cabanons de 6m² à partager pour 2 parcelles avec récupérateurs d'eau individuels équipés de compteurs.

Une partie centrale avec ilots collectifs adaptés PMR

1 cabanon collectif de 20 à 25m²

2 points d'eau

20 composteurs

10 places de stationnement dont 1 PMR

Début du chantier : le 19 octobre 2020

Fin du chantier : 25 juin 2020

Durée : 28 semaines en centre

Stage : 6 semaines

Intervention CFAA64 : 22 semaines à 3 jours et 6 semaines à 3,5 jours. ANNEXE 5 : Planning Ustaritz

2.4. REANA (Réseau des Etablissements Agricoles Nouvelle Aquitaine)

Prépa apprentissage :

Budget prévisionnel : 1 400 536 euros

Co-financement : 28 953 euros (part du CFAA64)

Porteur de projet : Bordeaux Gironde

A ce jour, 2 jeunes sont actuellement dans le dispositif Prépa Apprentissage sur un prévisionnel de 40 réparti sur 3 ans.

L'équipe pédagogique travaille sur un plan de communication pour augmenter considérablement ce faible effectif, nous sommes sur la deuxième année de fonctionnement.

Action de formation au numérique pédagogique pour personnels des CFA et CFPPA du réseau Réana : Action Chrysalide

Contenus et modalités de formation :

-**55 formateurs CFA/CFPPA** engagés (7 arrêts au 15/09/2020). 2 Formateurs ont suivi cette formation au niveau du CFAA64 Mme Guinchard et M. Germa.

Programme de formation :

Module 1 : Concevoir une formation multimodale sur deux jours X 4 groupes géographiques (mars)

Module 2 : Concevoir des séquences idem modalités (juin)

Module 3 : Produire des modules de formation et les mettre en ligne selon les différents LMS utilisés (octobre et novembre)

Les groupes ont présenté leurs 14 projets lors d'une journée de visio le 16 septembre dernier

Trois Webinaires ont été suivis sur les thématiques suivantes :

1/Découverte générale Moodle 2 /Créer une séquence avec Moodle 3/ Créer une évaluation avec Moodle

Le réseau REANA se questionne sur la suite à donner à ce projet.

Un travail de mutualisation des ressources est amorcé entre le CFA et le CFPPA.

2.5. Rénovation des UCARE (unité capitalisable d'adaptation régionale à l'emploi) *Note de Service : DGER/SDPFE/2020-275 du 11/05/2020*

Objectifs : création d'un registre national d'UCARE:

- Garantir la qualité et la conformité des UCARE aux blocs de compétences
- Recenser et présenter l'ensemble des UCARE
- Harmoniser nationalement l'écriture des UCARE
- Possibilité pour les centres de solliciter une habilitation pour des UCARE du registre national.

Pour une capacité professionnelle donnée il ne peut y avoir qu'une seule UCARE.

Création, suivi et maintenance sont sous la responsabilité d'Agrosup Dijon.

Le registre national sera accessible sur le site internet de l'enseignement agricole (Chlorofil)

Diplômes concernés :

BP Responsable d'entreprise agricole

BP Aménagements paysagers

Référent CFAA64 : Gilles Nicol

Au niveau du BP AP nous avons reçu l'habilitation de l'Ucare Domotique de jardin.

Au niveau du BPREA, le CFAA a choisi de retravailler sur 2 UCARE

- Transformation de produits végétaux
- Petits matériels

2.6. Certification PIX : un projet public de plateforme en ligne d'évaluation et de certification des compétences numériques.

Cette année, en mai, nos apprenants en année terminale devront passer une certification PIX.

PIX c'est quoi ? C'est un peu la suite du B2i, c'est à dire des tests sur l'utilisation des outils numériques.

Plusieurs acteurs entrent en jeu dans le passage de cette certification : Des ambassadeurs PIX régionaux : Fabien GAUTERON et Olivier BEINCHET

C'est le chef d'établissement qui devra créer des comptes et faire le lien avec les ambassadeurs PIX et le référent local.

Un référent local chapeautera un peu le déroulement des différentes phases du processus de certification : Madame Guinchard.

La vie scolaire qui est souvent citée pour intervenir sur les différentes phases du processus des formateurs qui feront passer les certifications.

Différentes phases composent le processus :

Septembre/octobre : prise de connaissance du processus de certification PIX par les différents acteurs

Novembre : inscription des candidats sur la plateforme PIX Orga et définitions des parcours de certification

Décembre/avril : formation et auto-évaluation des apprentis

Mai : passage des certifications par les apprentis

2.7. Charte info ANNEXE 6 : Charte informatique

Par rapport à la précédente, ont été ajoutés (en couleur dans le texte):

- L'énoncé des lois en vigueur
- Une précision sur le terme d'utilisateur, dans le sens où il implique une réflexion lors de la lecture, selon la catégorie à laquelle appartient l'utilisateur (apprenti, formateur, administratif)
- Une précision sur la notion de donnée personnelle
- Des précisions sur la notion de surveillance

Le texte a été réorganisé en 5 paragraphes (qui suivent la liste des lois en vigueur) pour faciliter l'identification des différents thèmes contenus dans la charte :

- 1) Définition de l'utilisateur
- 2) Règles générales d'utilisation
- 3) Respect de la législation
- 4) L'utilisateur et la préservation de l'intégrité des Services
- 5) Sanctions applicables

2.8. Point sur les antennes

OLORON

Projet CAP:

- Chantier d'entretien au parc Pommé en partenariat avec la mairie d'Oloron, à Monfort avec l'association « Rafting 64 », projet d'agroécologie.
- Chantier en cours au sein du Lycée (Jardin médiéval, bouturage, semis, plantation, refuges à insectes...). Construction d'une pergola prévue en commun avec les lycéens pour abriter la zone fumeurs. Travaux pratiques au CFA (jardin japonais)

Projet BP

- Projet de plantation de fruitiers en partenariat avec un GAEC à Ogeu et la ville d'Oloron.
- Projet avec un agriculteur (vallée d'aspe) pour plantation de haie
- Programme ERASMUS 2020 ne pourra être concrétisé mais les partenaires comme l'EPA de Mirandela dans le nord du Portugal, et l'ONG La Aldea Infantil à Ténérife sont désireux de mettre en place un partenariat et de prendre des jeunes ERASMUS. La région andalouse et plus précisément l'Alhambra étudie notre proposition d'envoyer des jeunes dans ses splendides jardins. A voir pour la rentrée prochaine !

Projet DATR

- M53 : diagnostic de territoire – recherche de partenaires en cours. Plusieurs contacts sont pris :
- IPHB mais l'entretien n'a pas été concluant.
- Rendez-vous avec le BIE le vendredi 04 décembre à 10h.
- Et on a eu un retour intéressant du CPIE qui a un projet concernant « l'alimentation durable » à l'échelle du Béarn. Ils souhaiteraient travailler avec nous, sur un territoire

rural du Béarn, pour étudier d'une part l'existant - en termes d'acteurs et de démarches initiées dans le domaine de l'alimentation, de l'éducation alimentaire - et, d'autre part, pour recenser quels acteurs seraient prêts à aller plus loin ou à initier une démarche.

- M22 : Mise en œuvre, réflexion en novembre sur le futur P.I.C. Concrétisation prévue pour la mi juin 2021 !
- M54 : Méthodologie de projet Prospection des différents projets de services en territoire rural et plus particulièrement dans le 64. Choix et rencontres avec les différents porteurs de projets puis analyse pour mieux appréhender la méthodologie de projet.
- M55 : 3 pistes actuellement :

l'ACCOB (Association de défense de la nature et du patrimoine) nous propose de travailler sur la mise en valeur du patrimoine local, notamment des aqueducs, qui datent du temps de Napoléon III, en forêt du Bager (juste au-dessus du CFA de Soeix)

La CCHB (Communauté de Communes du Haut-Béarn) souhaite nous faire travailler sur la création d'un *Fab Lab* (« Laboratoire de fabrication » de prototypes avec des imprimantes 3D, par exemple) sur son territoire d'action / RDV prévu mardi 3 novembre à 16h30

Natacha SANDOZ (artiste oloronaise) souhaite nous proposer un projet qui tourne autour du Street Art (nous avons déjà travaillé avec elle pour le projet M55 sur la dynamisation de la rue Louis Barthou à Oloron, il y a 3 ans) / RDV prévu mardi 3 novembre à 10h15

Projets TC

- Dans le cadre du PROCAP/ Projet d'Action Commerciale Mise en œuvre et concrétisation d'un marché de Noël sur le secteur d'Oloron. Personnalisation de colis alliant le végétal et les produits locaux, les produits de la Halle de Montardon.

Vie de l'antenne :

- Une augmentation des effectifs cette année, en CAP, plus nouvelle formation (CS transfo), l'accroissement de l'activité pose souci car 4 salles seulement sont dédiées au CFA, il faut régulièrement en demander au LPA qui lui-même est en difficultés logistiques.
- Gros problème informatique sur l'antenne : ordinateurs désuets, réseau très faible, salle informatique peu disponible.

Projets STA

- Sortie au salon de l'agriculture non programmée pour cause COVID
- M22 : PIC en cours de réflexion
- Pluri-innovation : Projet de développement d'une recette en cours

Projets APV

- M22 : PIC en cours de réflexion

Projets Licence

Plusieurs pistes pour leurs projets tutorés :

- UPF64 propose 2 projets
- La Halle agroalimentaire propose 2 projets
- Un agriculteur des Landes propose 2 projets : valorisation du miscanthus et débouchées pour compost produit à la ferme
- Ecole de Caubios-Loos propose un projet : créer une cuisine à la cantine pour se détacher de la cuisine centrale

HASPARREN

Projets BPREA

- Sorties pédagogiques : les classes de BPREA 1 ET 2 éleveurs ont effectué des visites en entreprise dans le cadre des programmes de zootechnie, agronomie et comptabilité gestion. Les sorties pédagogiques se sont déroulées en Béarn (Morlaas) et sur le Pays Basque intérieur.

Projets BTS Production animale

- Les BTS PA 1 se sont rendus à Lasseube chez Mr Lassalle Régis (éleveur de vaches allaitantes et vigneron) et à Jurançon au GAEC des vignes rousses (vaches laitières et vigne).

Projets BP AP

- La classe de BPAP 1ère année va être amenée à effectuer plusieurs visites de chantier ou d'entreprise. Ces sorties s'inscrivent dans le cadre du nouveau référentiel du BPAP. A l'heure actuelle le confinement lié au COVID ne nous permet pas d'effectuer ces sorties. En fonction de l'évolution de la situation, Mr Pierre DOMEQ, formateur en la matière, a organisé plusieurs visites : avec les mairies d'Anglet, de Bayonne et de Saint Jean de Luz et une entreprise du Sud des Landes.
- La classe de BPAP 2 vient de réaliser une terrasse en bois dans le parc du CFA. Cette réalisation entre dans le cadre des cours de TP assurés par Mr Pierre DOMEQ.

Action de l'infirmière

Madame Véronique IRALOUR, infirmière et référente handicap de l'établissement, a programmé comme chaque année des actions de prévention pour les apprenants du CFA. Les différentes actions pour l'année 2020-2021 selon les possibilités liées au COVID sont :

- SST pour les SAPVER 2 + DEFI 2 et 3, BPREA, CSAE, CSCP.
- Gestes qui sauvent pour les CAPA 1
- Sexualité, contraception (atelier + théâtre forum), écrans, réseaux sociaux, prise de risque, respect et violence pour les CAPA 1
- Hygiène de vie, gestion du stress, addictions pour les CAPA 2.
- Action ponctuelle pour les CAPA SAPVER : création d'une affiche dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre le VIH.

3. LA COMMUNICATION

L'Agrocampus 64 travaille sur un plan de communication dont les objectifs sont

- Augmenter la notoriété de l'Agrocampus et de l'apprentissage
- Moderniser l'image de l'enseignement agricole public
- Représenter la réussite pour tous
- Valoriser la pédagogie pratiquée
- Uniformiser notre communication

Pour cela, l'Agrocampus va utiliser les outils de communication communs à tous les centres constitutifs (Roll Up, Site internet, réseaux sociaux, plaquettes.)

Les Journées Portes Ouvertes seront également communes le 30 janvier 2021 de 9 h à 13 h pour les post bac sur le site de Montardon et le 20 mars pour tous les sites de l'Agrocampus64 de 9 h à 17 h.

La vraie difficulté est pour cette année d'être visible de tous (les futurs apprenants, les parents, les prescripteurs, les établissements scolaires...)

Le CFAA 64 sera présent sur

L'étudiant (Pau)

Infosup Tarbes, Mont de Marsan, Pau

Studyrama Pau et Bayonne

Educado Pau et Bayonne

Salon de l'apprentissage Pau, Anglet et bordeaux

Aquitec Bordeaux

4. QUALITE

L'Agrocampus doit être certifié au premier janvier 2022. Le CFPPA doit renouveler sa certification en décembre 2020.

L'équipe de direction ainsi que l'équipe qualité ont rencontré M. Mouffette le 16 octobre pour relancer le travail initié au début de l'année 2020. Nous avons été au CFPPA pour mettre en commun nos ressources.

Nous allons optimiser l'utilisation de notre logiciel Ypareo notamment pour les progressions pédagogiques, les enquêtes de satisfactions, les contrats pédagogiques.

Un gros travail a été fait par rapport au recrutement et au site internet.

5. CONSTRUCTION ANNEXE 7 : PLAN DES TRAVAUX HASPARREN

Rappel Le projet consiste à la réalisation d'un bâtiment en extension d'existant en rez-de-chaussée avec 1 étage, hébergeant la restauration et une partie de l'internat. Et d'un bâtiment en réhabilitation en simple rez-de-chaussée, hébergeant l'administration.

La phase 1 : vient de démarrer, les travaux sont prévus sur 15 mois plus un mois de préparation

La phase 2 : est prévue sur une durée de 7 mois.

Budget prévisionnel 3.3 millions d'euros

ANNEXES

ANNEXE 1 : Planning SAPVER

Planning 2020-2021 CAPa SAPVER 1ère année



CFA DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES

2023																							
Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		juillet		aout	
Ma 1	J 1	D 1	Ma 1	V 1	L 1	L 1	J 1	S 1	Ma 1	J 1	S 1	Ma 1	J 1	S 1	Ma 1	J 1	S 1	Ma 1	J 1	S 1	Ma 1	J 1	S 1
Me 2	V 2	L 2	Me 2	S 2	Ma 2	Ma 2	V 2	D 2	Me 2	Ma 2	D 2	Me 2	V 2	D 2	Me 2	V 2	D 2	Me 2	V 2	D 2	Me 2	V 2	D 2
J 3	S 3	Ma 3	J 3	D 3	Me 3	Me 3	S 3	L 3	J 3	Ma 3	L 3	J 3	S 3	L 3	J 3	S 3	L 3	J 3	S 3	L 3	J 3	S 3	L 3
V 4	D 4	Me 4	V 4	L 4	J 4	J 4	D 4	Ma 4	V 4	Ma 4	Ma 4	V 4	D 4	Ma 4	V 4	D 4	Ma 4	V 4	D 4	Ma 4	V 4	D 4	Ma 4
S 5	L 5	J 5	S 5	Ma 5	V 5	V 5	L 5	Me 5	S 5	Ma 5	Me 5	S 5	L 5	Me 5	S 5	L 5	Me 5	S 5	L 5	Me 5	S 5	L 5	Me 5
D 6	Ma 6	V 6	D 6	Me 6	S 6	S 6	Ma 6	J 6	D 6	Ma 6	Ma 6	J 6	D 6	Ma 6	J 6	D 6	Ma 6	J 6	D 6	Ma 6	J 6	D 6	Ma 6
L 7	Me 7	S 7	L 7	J 7	D 7	D 7	Me 7	V 7	L 7	Ma 7	V 7	L 7	Me 7	V 7	L 7	Me 7	V 7	L 7	Me 7	V 7	L 7	Me 7	V 7
Ma 8	J 8	D 8	Ma 8	V 8	L 8	L 8	J 8	S 8	Ma 8	J 8	S 8	Ma 8	J 8	S 8	Ma 8	J 8	S 8	Ma 8	J 8	S 8	Ma 8	J 8	S 8
Me 9	V 9	L 9	Me 9	S 9	Ma 9	Ma 9	V 9	D 9	Me 9	Ma 9	D 9	Me 9	V 9	D 9	Me 9	V 9	D 9	Me 9	V 9	D 9	Me 9	V 9	D 9
J 10	S 10	Ma 10	J 10	D 10	Me 10	Me 10	S 10	L 10	J 10	Ma 10	L 10	J 10	S 10	L 10	J 10	S 10	L 10	J 10	S 10	L 10	J 10	S 10	L 10
V 11	D 11	Me 11	V 11	L 11	J 11	J 11	D 11	Ma 11	V 11	Ma 11	Ma 11	V 11	D 11	Ma 11	V 11	D 11	Ma 11	V 11	D 11	Ma 11	V 11	D 11	Ma 11
S 12	L 12	J 12	S 12	Ma 12	V 12	V 12	L 12	Me 12	S 12	Ma 12	Me 12	S 12	L 12	Me 12	S 12	L 12	Me 12	S 12	L 12	Me 12	S 12	L 12	Me 12
D 13	Ma 13	V 13	D 13	Me 13	S 13	S 13	Ma 13	J 13	D 13	Ma 13	Ma 13	J 13	D 13	Ma 13	J 13	D 13	Ma 13	J 13	D 13	Ma 13	J 13	D 13	Ma 13
L 14	Me 14	S 14	L 14	J 14	D 14	D 14	Me 14	V 14	L 14	Ma 14	V 14	L 14	Me 14	V 14	L 14	Me 14	V 14	L 14	Me 14	V 14	L 14	Me 14	V 14
Ma 15	J 15	D 15	Ma 15	V 15	L 15	L 15	J 15	S 15	Ma 15	J 15	S 15	Ma 15	J 15	S 15	Ma 15	J 15	S 15	Ma 15	J 15	S 15	Ma 15	J 15	S 15
Me 16	V 16	L 16	Me 16	S 16	Ma 16	Ma 16	V 16	D 16	Me 16	Ma 16	D 16	Me 16	V 16	D 16	Me 16	V 16	D 16	Me 16	V 16	D 16	Me 16	V 16	D 16
J 17	S 17	Ma 17	J 17	D 17	Me 17	Me 17	S 17	L 17	J 17	Ma 17	L 17	J 17	S 17	L 17	J 17	S 17	L 17	J 17	S 17	L 17	J 17	S 17	L 17
V 18	D 18	Me 18	V 18	L 18	J 18	J 18	D 18	Ma 18	V 18	Ma 18	Ma 18	V 18	D 18	Ma 18	V 18	D 18	Ma 18	V 18	D 18	Ma 18	V 18	D 18	Ma 18
S 19	L 19	J 19	S 19	Ma 19	V 19	V 19	L 19	Me 19	S 19	Ma 19	Me 19	S 19	L 19	Me 19	S 19	L 19	Me 19	S 19	L 19	Me 19	S 19	L 19	Me 19
D 20	Ma 20	V 20	D 20	Me 20	S 20	S 20	Ma 20	J 20	D 20	Ma 20	Ma 20	J 20	D 20	Ma 20	J 20	D 20	Ma 20	J 20	D 20	Ma 20	J 20	D 20	Ma 20
L 21	Me 21	S 21	L 21	J 21	D 21	D 21	Me 21	V 21	L 21	Ma 21	V 21	L 21	Me 21	V 21	L 21	Me 21	V 21	L 21	Me 21	V 21	L 21	Me 21	V 21
Ma 22	J 22	D 22	Ma 22	V 22	L 22	L 22	J 22	S 22	Ma 22	J 22	S 22	Ma 22	J 22	S 22	Ma 22	J 22	S 22	Ma 22	J 22	S 22	Ma 22	J 22	S 22
Me 23	V 23	L 23	Me 23	S 23	Ma 23	Ma 23	V 23	D 23	Me 23	Ma 23	D 23	Me 23	V 23	D 23	Me 23	V 23	D 23	Me 23	V 23	D 23	Me 23	V 23	D 23
J 24	S 24	Ma 24	J 24	D 24	Me 24	Me 24	S 24	L 24	J 24	Ma 24	L 24	J 24	S 24	L 24	J 24	S 24	L 24	J 24	S 24	L 24	J 24	S 24	L 24
V 25	D 25	Me 25	V 25	L 25	J 25	J 25	D 25	Ma 25	V 25	Ma 25	Ma 25	V 25	D 25	Ma 25	V 25	D 25	Ma 25	V 25	D 25	Ma 25	V 25	D 25	Ma 25
S 26	L 26	J 26	S 26	Ma 26	V 26	V 26	L 26	Me 26	S 26	Ma 26	Me 26	S 26	L 26	Me 26	S 26	L 26	Me 26	S 26	L 26	Me 26	S 26	L 26	Me 26
D 27	Ma 27	V 27	D 27	Me 27	S 27	S 27	Ma 27	J 27	D 27	Ma 27	Ma 27	J 27	D 27	Ma 27	J 27	D 27	Ma 27	J 27	D 27	Ma 27	J 27	D 27	Ma 27
L 28	Me 28	S 28	L 28	J 28	D 28	D 28	Me 28	V 28	L 28	Ma 28	V 28	L 28	Me 28	V 28	L 28	Me 28	V 28	L 28	Me 28	V 28	L 28	Me 28	V 28
Ma 29	J 29	D 29	Ma 29	V 29	L 29	L 29	J 29	S 29	Ma 29	J 29	S 29	Ma 29	J 29	S 29	Ma 29	J 29	S 29	Ma 29	J 29	S 29	Ma 29	J 29	S 29
Me 30	V 30	L 30	Me 30	S 30	Ma 30	Ma 30	V 30	D 30	Me 30	Ma 30	D 30	Me 30	V 30	D 30	Me 30	V 30	D 30	Me 30	V 30	D 30	Me 30	V 30	D 30
S 31	D 31	Me 31	S 31	L 31	J 31	J 31	D 31	Ma 31	V 31	Ma 31	Ma 31	V 31	D 31	Ma 31	V 31	D 31	Ma 31	V 31	D 31	Ma 31	V 31	D 31	Ma 31

semaines CFA 3 jours : enseignement technique / 2 jours entreprise
 semaines CFA 2 jours : enseignement général / 3 jours entreprise
 semaines entreprise

ANNEXE 2 : Planning CS AE

Planning 2020-2021 CS AE



CFA DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	juillet	août
Ma 1	J 1	D 1	Ma 1	V 1	L 1	L 1	J 1	S 1	Ma 1	J 1	D 1
Me 2	V 2	L 2	Me 2	S 2	Ma 2	Ma 2	V 2	D 2	Me 2	V 2	L 2
J 3	S 3	Ma 3	J 3	D 3	Me 3	Me 3	S 3	L 3	J 3	S 3	Ma 3
V 4	D 4	Me 4	V 4	L 4	J 4	J 4	D 4	Ma 4	V 4	D 4	Me 4
S 5	L 5	J 5	S 5	Ma 5	V 5	V 5	L 5	Me 5	S 5	L 5	J 5
D 6	Ma 6	V 6	D 6	Me 6	S 6	S 6	Ma 6	J 6	D 6	Ma 6	V 6
L 7	Me 7	S 7	L 7	J 7	D 7	D 7	Me 7	V 7	L 7	Me 7	S 7
Ma 8	J 8	D 8	Ma 8	V 8	L 8	L 8	J 8	S 8	Ma 8	J 8	D 8
Me 9	V 9	L 9	Me 9	S 9	Ma 9	Ma 9	V 9	D 9	Me 9	V 9	L 9
J 10	S 10	Ma 10	J 10	D 10	Me 10	Me 10	S 10	L 10	J 10	S 10	Ma 10
V 11	D 11	Me 11	V 11	L 11	J 11	J 11	D 11	Ma 11	V 11	D 11	Me 11
S 12	L 12	J 12	S 12	Ma 12	V 12	V 12	L 12	Me 12	S 12	L 12	J 12
D 13	Ma 13	V 13	D 13	Me 13	S 13	S 13	Ma 13	J 13	D 13	Ma 13	V 13
L 14	Me 14	S 14	L 14	J 14	D 14	D 14	Me 14	V 14	L 14	Me 14	S 14
Ma 15	J 15	D 15	Ma 15	V 15	L 15	L 15	J 15	S 15	Ma 15	J 15	D 15
Me 16	V 16	L 16	Me 16	S 16	Ma 16	Ma 16	V 16	D 16	Me 16	V 16	L 16
J 17	S 17	Ma 17	J 17	D 17	Me 17	Me 17	S 17	L 17	J 17	S 17	Ma 17
V 18	D 18	Me 18	V 18	L 18	J 18	J 18	D 18	Ma 18	V 18	D 18	Me 18
S 19	L 19	J 19	S 19	Ma 19	V 19	V 19	L 19	Me 19	S 19	L 19	J 19
D 20	Ma 20	V 20	D 20	Me 20	S 20	S 20	Ma 20	J 20	D 20	Ma 20	V 20
L 21	Me 21	S 21	L 21	J 21	D 21	D 21	Me 21	V 21	L 21	Me 21	S 21
Ma 22	J 22	D 22	Ma 22	V 22	L 22	L 22	J 22	S 22	Ma 22	J 22	D 22
Me 23	V 23	L 23	Me 23	S 23	Ma 23	Ma 23	V 23	D 23	Me 23	V 23	L 23
J 24	S 24	Ma 24	J 24	D 24	Me 24	Me 24	S 24	L 24	J 24	S 24	Ma 24
V 25	D 25	Me 25	V 25	L 25	J 25	J 25	D 25	Ma 25	V 25	D 25	Me 25
S 26	L 26	J 26	S 26	Ma 26	V 26	V 26	L 26	Me 26	S 26	L 26	J 26
D 27	Ma 27	V 27	D 27	Me 27	S 27	S 27	Ma 27	J 27	D 27	Ma 27	V 27
L 28	Me 28	S 28	L 28	J 28	D 28	D 28	M 28	V 28	L 28	M 28	S 28
Ma 29	J 29	D 29	Ma 29	V 29			J 29	S 29	Ma 29	J 29	D 29
Me 30	V 30	L 30	Me 30	S 30			V 30	D 30	Me 30	V 30	L 30
	S 31		J 31	D 31				L 31		S 31	M 31

semaines CFA
semaines entreprise

ANNEXE 3 : Planning BP AP

Planning 2020-2021 BP AP 1ère année

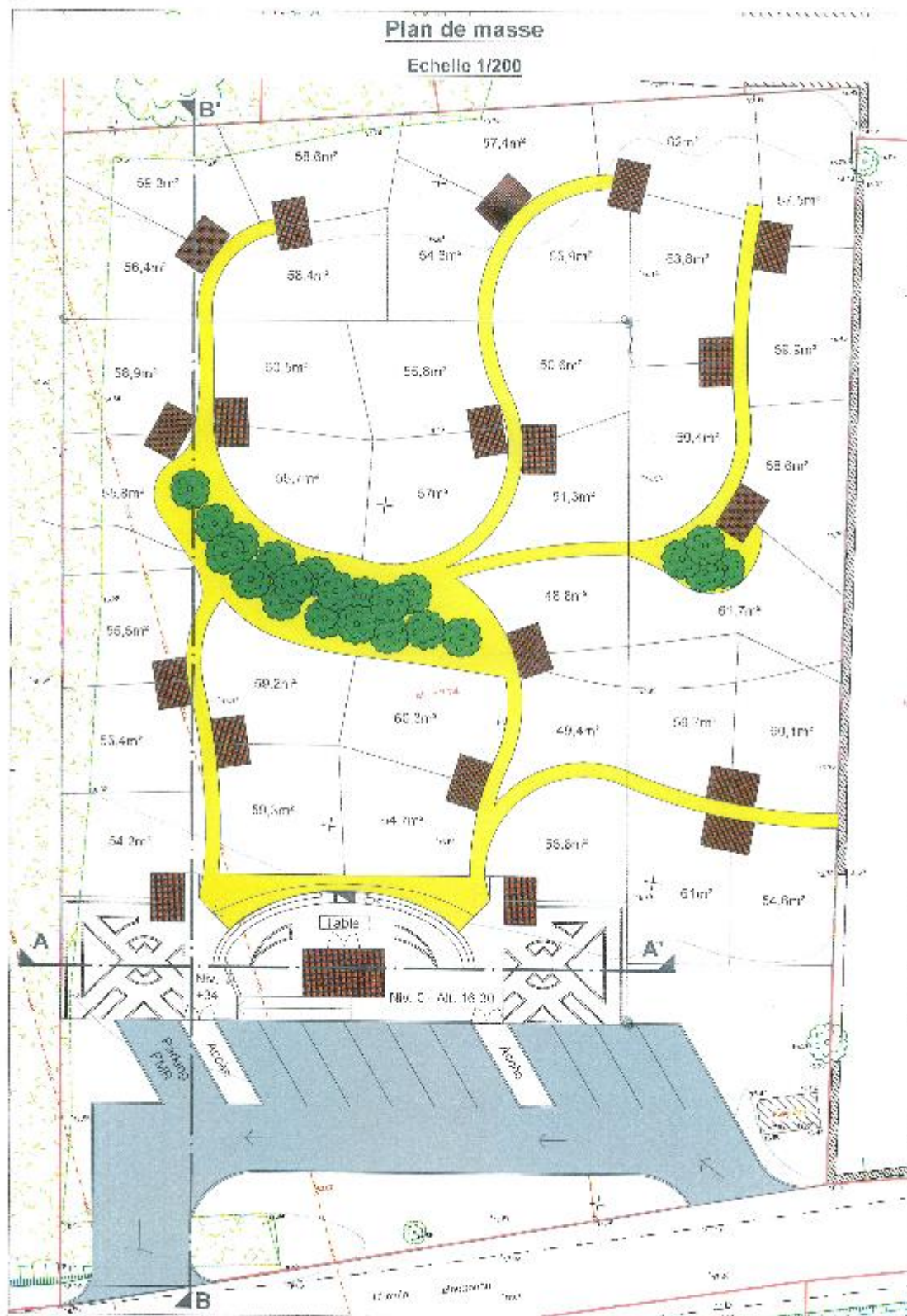


CFA DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES

2023																							
Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		juillet		sout	
Ma 1	J 1	D 1	Ma 1	V 1	L 1	L 1	J 1	S 1	Ma 1	Ma 1	J 1	S 1	Ma 1	Ma 1	J 1	S 1	Ma 1	Ma 1	J 1	S 1	Ma 1	Ma 1	
Me 2	V 2	L 2	Me 2	S 2	Ma 2	Ma 2	V 2	D 2	Me 2	V 2	D 2	Me 2	V 2	D 2	Me 2	V 2	D 2	Me 2	V 2	D 2	Me 2	V 2	
J 3	S 3	Ma 3	J 3	D 3	Me 3	Me 3	S 3	L 3	J 3	S 3	L 3	J 3	S 3	L 3	J 3	S 3	L 3	J 3	S 3	L 3	J 3	S 3	
V 4	D 4	Me 4	V 4	L 4	J 4	J 4	D 4	Ma 4	V 4	D 4	Ma 4	V 4	D 4	Ma 4	V 4	D 4	Ma 4	V 4	D 4	Ma 4	V 4	D 4	
S 5	L 5	J 5	S 5	Ma 5	V 5	V 5	L 5	Me 5	S 5	L 5	Me 5	S 5	L 5	Me 5	S 5	L 5	Me 5	S 5	L 5	Me 5	S 5	L 5	
D 6	Ma 6	V 6	D 6	Me 6	S 6	S 6	Ma 6	J 6	D 6	Ma 6	J 6	D 6	Ma 6	J 6	D 6	Ma 6	J 6	D 6	Ma 6	J 6	D 6	Ma 6	
L 7	Me 7	S 7	L 7	J 7	D 7	D 7	Me 7	V 7	L 7	Me 7	V 7	L 7	Me 7	V 7	L 7	Me 7	V 7	L 7	Me 7	V 7	L 7	Me 7	
Ma 8	J 8	D 8	Ma 8	V 8	L 8	L 8	J 8	S 8	Ma 8	J 8	S 8	Ma 8	J 8	S 8	Ma 8	J 8	S 8	Ma 8	J 8	S 8	Ma 8	J 8	
Me 9	V 9	L 9	Me 9	S 9	Ma 9	Ma 9	V 9	D 9	Me 9	V 9	D 9	Me 9	V 9	D 9	Me 9	V 9	D 9	Me 9	V 9	D 9	Me 9	V 9	
J 10	S 10	Ma 10	J 10	D 10	Me 10	Me 10	S 10	L 10	J 10	S 10	L 10	J 10	S 10	L 10	J 10	S 10	L 10	J 10	S 10	L 10	J 10	S 10	
V 11	D 11	Me 11	V 11	L 11	J 11	J 11	D 11	Ma 11	V 11	D 11	Ma 11	V 11	D 11	Ma 11	V 11	D 11	Ma 11	V 11	D 11	Ma 11	V 11	D 11	
S 12	L 12	J 12	S 12	Ma 12	V 12	V 12	L 12	Me 12	S 12	L 12	Me 12	S 12	L 12	Me 12	S 12	L 12	Me 12	S 12	L 12	Me 12	S 12	L 12	
D 13	Ma 13	V 13	D 13	Me 13	S 13	S 13	Ma 13	J 13	D 13	Ma 13	J 13	D 13	Ma 13	J 13	D 13	Ma 13	J 13	D 13	Ma 13	J 13	D 13	Ma 13	
L 14	Me 14	S 14	L 14	J 14	D 14	D 14	Me 14	V 14	L 14	Me 14	V 14	L 14	Me 14	V 14	L 14	Me 14	V 14	L 14	Me 14	V 14	L 14	Me 14	
Ma 15	J 15	D 15	Ma 15	V 15	L 15	L 15	J 15	S 15	Ma 15	J 15	S 15	Ma 15	J 15	S 15	Ma 15	J 15	S 15	Ma 15	J 15	S 15	Ma 15	J 15	
Me 16	V 16	L 16	Me 16	S 16	Ma 16	Ma 16	V 16	D 16	Me 16	V 16	D 16	Me 16	V 16	D 16	Me 16	V 16	D 16	Me 16	V 16	D 16	Me 16	V 16	
J 17	S 17	Ma 17	J 17	D 17	Me 17	Me 17	S 17	L 17	J 17	S 17	L 17	J 17	S 17	L 17	J 17	S 17	L 17	J 17	S 17	L 17	J 17	S 17	
V 18	D 18	Me 18	V 18	L 18	J 18	J 18	D 18	Ma 18	V 18	D 18	Ma 18	V 18	D 18	Ma 18	V 18	D 18	Ma 18	V 18	D 18	Ma 18	V 18	D 18	
S 19	L 19	J 19	S 19	Ma 19	V 19	V 19	L 19	Me 19	S 19	L 19	Me 19	S 19	L 19	Me 19	S 19	L 19	Me 19	S 19	L 19	Me 19	S 19	L 19	
D 20	Ma 20	V 20	D 20	Me 20	S 20	S 20	Ma 20	J 20	D 20	Ma 20	J 20	D 20	Ma 20	J 20	D 20	Ma 20	J 20	D 20	Ma 20	J 20	D 20	Ma 20	
L 21	Me 21	S 21	L 21	J 21	D 21	D 21	Me 21	V 21	L 21	Me 21	V 21	L 21	Me 21	V 21	L 21	Me 21	V 21	L 21	Me 21	V 21	L 21	Me 21	
Ma 22	J 22	D 22	Ma 22	V 22	L 22	L 22	J 22	S 22	Ma 22	J 22	S 22	Ma 22	J 22	S 22	Ma 22	J 22	S 22	Ma 22	J 22	S 22	Ma 22	J 22	
Me 23	V 23	L 23	Me 23	S 23	Ma 23	Ma 23	V 23	D 23	Me 23	V 23	D 23	Me 23	V 23	D 23	Me 23	V 23	D 23	Me 23	V 23	D 23	Me 23	V 23	
J 24	S 24	Ma 24	J 24	D 24	Me 24	Me 24	S 24	L 24	J 24	S 24	L 24	J 24	S 24	L 24	J 24	S 24	L 24	J 24	S 24	L 24	J 24	S 24	
V 25	D 25	Me 25	V 25	L 25	J 25	J 25	D 25	Ma 25	V 25	D 25	Ma 25	V 25	D 25	Ma 25	V 25	D 25	Ma 25	V 25	D 25	Ma 25	V 25	D 25	
S 26	L 26	J 26	S 26	Ma 26	V 26	V 26	L 26	Me 26	S 26	L 26	Me 26	S 26	L 26	Me 26	S 26	L 26	Me 26	S 26	L 26	Me 26	S 26	L 26	
D 27	Ma 27	V 27	D 27	Me 27	S 27	S 27	Ma 27	J 27	D 27	Ma 27	J 27	D 27	Ma 27	J 27	D 27	Ma 27	J 27	D 27	Ma 27	J 27	D 27	Ma 27	
L 28	Me 28	S 28	L 28	J 28	D 28	D 28	Me 28	V 28	L 28	Me 28	V 28	L 28	Me 28	V 28	L 28	Me 28	V 28	L 28	Me 28	V 28	L 28	Me 28	
Ma 29	J 29	D 29	Ma 29	V 29	L 29	L 29	J 29	S 29	Ma 29	J 29	S 29	Ma 29	J 29	S 29	Ma 29	J 29	S 29	Ma 29	J 29	S 29	Ma 29	J 29	
Me 30	V 30	L 30	Me 30	S 30	Ma 30	Ma 30	V 30	D 30	Me 30	V 30	D 30	Me 30	V 30	D 30	Me 30	V 30	D 30	Me 30	V 30	D 30	Me 30	V 30	
S 31		J 31	S 31	D 31	L 31	L 31	J 31	S 31	Ma 31	J 31	S 31	Ma 31	J 31	S 31	Ma 31	J 31	S 31	Ma 31	J 31	S 31	Ma 31	J 31	

semaines CFA
semaines entreprise

ANNEXE 4 : Plan Ustaritz



ANNEXE 5 : Planning Ustaritz

Lieu :	USTARITZ	8h30-12h30 / 13h30 - 17h30
Congés : 70 heures	10 jours	
Formateurs référents : Peio DOMECQ / Jean-Baptiste PINEAU / ...		
CENTRE : 980 h	140 jours	1190 h du 05/10/2020 au 11/06/2021
ENTREPRISE : 210 h 30 jours		

[illegible]

ANNEXE 6 : Charte informatique

CHARTRE D'UTILISATION DU RÉSEAU INFORMATIQUE, DE L'INTERNET ET DES SERVICES MULTIMÉDIAS

La Charte définit les conditions générales d'utilisation du réseau informatique dans son ensemble (filaire et Wifi), de l'Internet et des services multimédias au sein d'un établissement, en rappelant l'application du droit, et en précisant le cadre légal afin de sensibiliser et de responsabiliser l'utilisateur.

Elle s'inscrit dans le cadre des lois en vigueur :

- Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 "informatique, fichiers et libertés",
- Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 sur l'accès aux documents administratifs,
- Loi n° 85.660 du 3 juillet 1985 sur la protection des logiciels,
- Loi n° 88-19 du 5 janvier 1988 relative à la fraude informatique,
- Loi n° 92-597 du 1er juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle).
- Loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique,
- Loi n° 2004-669 du 9 juillet 2004 relative aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle,
- Loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978,
- Loi n° 2006-961 du 1er août 2006 relative aux droits d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information (loi DAVSI),
- Loi n° 2009-669 du 12 juin 2009 favorisant la diffusion et la protection de la création sur Internet (loi HADOPI 1),
- Loi n° 2009-1311 du 28 octobre 2009 relative à la protection pénale de la propriété littéraire et artistique sur Internet (loi HADOPI 2)

La Charte précise les droits et obligations qu'un établissement et l'utilisateur s'engagent à respecter et notamment les conditions et les limites des éventuels contrôles portant sur l'utilisation des services proposés.

1. Définition de l'utilisateur

Il peut notamment s'agir des apprentis, ou des stagiaires, du personnel enseignant, du personnel de l'administration et d'une manière générale, de l'ensemble des personnels de formation, administratifs, et de tous ceux qui, dans les établissements participent à la formation des apprentis.

Le même terme étant utilisé, il appartient à chaque utilisateur de comprendre les droits et devoirs attachés à sa fonction au sein du CFAA64.

2. Règles générales d'utilisation

L'utilisateur bénéficie d'un accès aux services proposés par l'établissement, avec éventuellement des restrictions (tout ou partie des services peuvent être protégés par des codes d'accès), après acceptation de la charte.

Cet accès doit respecter un objectif pédagogique, éducatif (activités d'enseignement ou de documentation), ou professionnel.

Cet accès est soumis à une identification préalable de l'utilisateur, qui dispose alors d'un «Compte d'accès personnel» aux ressources et services multimédias proposés.

- Ce compte d'accès est constitué d'un identifiant et d'un mot de passe strictement personnels et confidentiels, qui lui permettront de se connecter au réseau informatique.
- Leur usage ne peut en aucun cas être cédé à un tiers à quelque titre que ce soit.
- L'utilisateur est responsable de leur utilisation et s'engage à ne pas les divulguer et à ne pas s'approprier ceux d'un autre utilisateur.
- Chaque utilisateur est responsable de son compte.
- L'utilisateur préviendra le responsable informatique si son mot de passe ne lui permet plus de se connecter ou s'il soupçonne que son compte est utilisé par une autre personne.

3. Respect de la législation

La quantité et la facilité de circulation des informations et des contenus sur Internet ne doivent pas faire oublier la nécessité de respecter la législation. L'internet, les réseaux et les services de communication numérique ne sont pas des zones de non-droit.

Le rappel non exhaustif des règles de droit principalement concernées par l'utilisation d'Internet et du service de messagerie proposés vise le double objectif de sensibiliser l'utilisateur à leur existence et à leur respect et de renforcer ainsi la prévention d'actes illicites.

Outre l'atteinte aux valeurs fondamentales de l'enseignement agricole, dont en particulier les principes de neutralité religieuse, politique et commerciale, sont également interdits voire sanctionnés par voie pénale :

- l'atteinte à la vie privée d'autrui, la diffamation et l'injure ;
- la provocation de mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux ;
- le fait de favoriser la corruption d'un mineur ;
- l'exploitation ou la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique susceptibles d'être perçus par un mineur ;
- l'incitation à la consommation de substances interdites ;
- la provocation aux crimes et délits et la provocation au suicide ;
- la provocation à la discrimination, à la haine notamment raciale, ou à la violence ; ou d'en faire l'apologie ;
- la contrefaçon de marque ; la reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit (par exemple : extrait musical, photographie, extrait littéraire, ...) en violation des droits de l'auteur, du titulaire et/ou du titulaire des droits de propriété intellectuelle ;
- les copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit, hormis une copie de sauvegarde dans les conditions prévues par le code de la propriété intellectuelle ;
- [l'utilisation de données à caractère personnel \(une donnée est à caractère personnel dès lors qu'elle permet d'identifier de manière directe ou indirecte des personnes physiques\) dans le non-respect de la loi informatique et libertés.](#)

Ceci étant rappelé, l'utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur, évoquée ci-dessus, et notamment à utiliser les services :

- Dans le respect des lois relatives à la propriété littéraire et artistique ;
- Dans le respect des règles relatives à la protection de la vie privée et notamment du droit à l'image d'autrui, en s'assurant de ne pas envoyer de messages à caractère raciste, pornographique, pédophile, injurieux, diffamatoire... et, de manière générale, à ne pas diffuser d'informations présentant le caractère d'un délit ;
- [Dans le respect des lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;](#)

Lorsque l'utilisateur est amené à constituer des fichiers comportant des données à caractère personnel telles que définies par la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et par la directive européenne 95/46/CE relative à la protection des données personnelles et à la libre circulation de ces données du 24 octobre 1995, il veillera en particulier :

- à respecter les procédures préalables auprès de la CNIL (www.cnil.fr) ;
- à procéder à l'information préalable des personnes concernées quant à la finalité et aux destinataires du traitement de ces informations ;
- à n'effectuer auprès de mineurs, aucune collecte d'informations concernant l'entourage familial.

4. L'utilisateur et la préservation de l'intégrité des Services

L'existence, le contenu et l'intitulé de cet article dépendent des services offerts par l'établissement, il peut par exemple s'intituler : Sécurité du système, du réseau.

L'utilisateur s'engage à ne pas effectuer, de manière volontaire, des opérations pouvant nuire au fonctionnement du réseau de même qu'à l'intégrité des ressources informatiques. Il s'engage notamment à :

- Ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés ou non au réseau ;
- Ne pas développer, installer ou copier des programmes destinés à contourner la sécurité, saturer les ressources ;
- Ne pas introduire de programmes nuisibles sur le réseau (virus, ver ...) ;
- Ne pas installer de logiciels sans accord du Responsable Informatique (dans un but de recensement, de vérification de licences,...) ;
- Ne pas s'approprier le mot de passe d'un autre utilisateur ;
- Ne pas modifier ou détruire des informations ne lui appartenant pas.

Chaque Utilisateur s'engage à prendre soin du matériel et des locaux informatiques mis à sa disposition. Il informera son enseignant ou le responsable informatique de toute anomalie constatée.

Un utilisateur ne doit jamais quitter un poste de travail sans se déconnecter (sans fermer sa session de travail). La procédure à suivre lui sera indiquée.

5. Sanctions applicables

Le responsable informatique n'ouvre de compte qu'aux utilisateurs ayant pris connaissance et signé le présent document, et peut le fermer s'il a des raisons de penser que l'utilisateur viole les règles énoncées ici.

L'établissement s'oblige à respecter toutes les règles protectrices des intérêts des tiers et de l'ordre public.

L'établissement n'exerce aucune surveillance ni aucun contrôle éditorial sur les messages envoyés et reçus dans le cadre de la messagerie électronique.

Toutefois, afin de vérifier que l'usage du réseau informatique est bien conforme aux règles indiquées dans la présente charte, des dispositions techniques sont prises dans l'établissement :

- enregistrement sur serveurs des connexions,
- enregistrement du suivi de l'utilisation des stations de travail,
- filtrage et enregistrement des adresses des sites Internet visités,
- surveillance,
- prise de contrôle à distance possible sur le reste du parc informatique pour débloquer, aider les usagers à leur demande.

L'établissement peut accéder à l'ensemble des données et fichiers d'un utilisateur. Cependant, l'établissement ne pourra accéder aux données et fichiers expressément désignés comme personnels ou privés par un utilisateur (par exemple des fichiers rangés dans un répertoire nommé "Documents personnels") qu'en présence de celui-ci ou celui-ci dûment appelé ou en cas d'événements, risques ou circonstances particulières qui l'imposent.

En cas de départ d'un utilisateur, l'ensemble des données personnelles ou privées qu'il laisserait dans les systèmes informatiques seront détruites dans un délai maximum de trois mois après son départ.

L'utilisateur qui ne respecterait pas les règles de la présente charte s'expose à l'interdiction de l'accès à Internet ou au retrait de son compte informatique ainsi qu'aux poursuites disciplinaires et pénales, prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

ANNEXE 7 : plan des travaux Hasparren

